Elections Législatives du 30 Novembre 1958 — 5e Circonscription du Morbihan

PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Electrices, Electeurs, Chers Amis,

Tout d'abord, permettez-moi de dire un grand merci aux 12.036 électrices et électeurs, qui, dimanche dernier, m'ont accordé leur confiance, me plaçant ainsi NETTEMENT EN TETE DES HUIT CANDIDATS EN PRESENCE.

Leur témoignage de sympathie est pour moi une chose précieuse, qui, en tout état de cause, m'encourage à continuer à me dévouer pour l'intérêt général.

Que comptent auprès de cela les calomnies, les insultes, de gens qui jugent les autres à travers eux-mêmes ?

Je ne perdrai pas mon temps et le vôtre à me justifier, ma vie toute entière, et dans tous les domaines répond pour moi.

En vous remerciant tout spécialement, chers amis, et pour que le 30 Novembre **nous** l'emportions, — je ne dis pas **je**, mais **nous**, car la victoire sera la **nôtre à tous**, — je vous demande d'être jusqu'à dimanche des citoyens actifs. Vous, qui avez compris le sens de cette élection, vous, qui voulez que, dimanche soir, **nous l'emportions**, aidez-moi, en décidant autour de vous, les indécis, les abstentionnistes du 1er tour.

Merci à tous ceux qui, avant le 1er tour, m'ont aidé, de toutes les façons. Je ne veux point citer de noms, ce serait trop long, mais je n'en oublie aucun, dans aucune commune.

Quant à vous, qui au premier tour, avez voté pour un autre candidat, je respecte votre choix, nous sommes en République et chacun est libre.

Au premier tour, chacun a le droit de solliciter les suffrages des électeurs.

Mais, si nous voulons moraliser les élections, éviter les désistements intéressés, les coalitions immorales qui empoisonnent la politique française, tous ceux qui n'ont plus de chances de réussite devraient se retirer et laisser les électeurs libres de choisir au 2e tour entre les candidats en présence.

Je pense qu'un candidat, quel qu'il soit, n'a pas le droit de disposer des voix qu'il a eues, en faveur d'un autre candidat.

Aussi ne ferai-je appel au désistement ni d'un Parti quel qu'il soit, ni d'un Candidat quel qu'il soit, **mais simplement aux électrices et aux électeurs** qui, au premier tour, ont voté pour un autre.

Vous avez choisi au 1er tour celui que vous préfériez, mais au 2e tour, vous devez à nouveau **refaire un choix**, et vous devez aussi voter avec le désir, la volonté, d'empêcher l'élection de celui ou de ceux dont vous redoutez l'attitude au Parlement, soit sur le plan social, soit sur le plan économique, soit sur le plan scolaire.

Si vous voulez une *5ème République fraternelle, laïque et Sociale*, ne votez point pour un candidat dont vous savez, par avance, qu'élu, il pratiquera une autre politique, mais *votez contre lui* en *votant POUR CELUI* qui se rapproche le plus de vos idées.

AU PREMIER TOUR, ON CHOISIT SIMPLEMENT ; MAIS AU 2ème TOUR, *LE CHOIX EST AUSSI UNE ELIMINATION.*

Je ne reprendrai point, l'exposé de mon programme, je l'ai fait avant le 1er tour.

Je fais appel à tous ceux qui veulent une *République laïque et sociale, une République fraternelle, qui, SEULE, PEUT ACCUEILLIR EN SON SEIN TOUS LES FRANÇAIS SANS CONTRAINTE, LES REUNIR DANS LA LIBERTE DE CONSCIENCE LA PLUS COMPLETE.*

J'attends avec confiance votre décision, électrices et électeurs.

Plus la Victoire sera grande, plus sera grande mon autorité pour la défense en haut lieu des intérêts de la ville de Lorient et de sa région.

Vive la République laïque et sociale ! Vive la France !

Jean LE COUTALLER

Ancien Député - Ancien Ministre
MAIRE DE LORIENT
Officier de la Légion d'honneur
Rosette de la Résistance
Croix de Guerre

Suppléant éventuel :
Joseph KERBELLEC
MAIRE DE QUEVEN
Vice-Président du Syndicat d'Adduction d'Eau du Canton de PONT-SCORFF
Chevalier de la Légion d'honneur
Croix de Guerre
Chevalier du Mérite Agricole

P.S. — **NE MODIFIEZ PAS LE BULLETIN DE VOTE**
NE BARREZ RIEN, SINON VOTRE VOTE SERAIT NUL.

Imp. de la Marine, 57 rue du Port - LORIENT